

LE MALI AU CŒUR DE LA COOPERATION REGIONALE DE GESTION DANS LES BASSINS DU NIGER ET DU SENEGAL

Aboubacrine AGUISSA

Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako
aboubacrinetoure@live.fr

Résumé

La mise en lumière des intérêts du Mali dans la coopération régionale de gestion des bassins du Niger et du Sénégal, est l'objet principal de cet article. Ainsi, il convient d'examiner les intérêts à la fois sur son territoire et au travers "d'organisme de bassin dont il membre". En effet, dans le bassin du Niger, les intérêts du Mali sont perceptibles dans la mise en valeur de trois domaines à savoir : politique, infrastructure et environnemental. Quant au bassin du Sénégal, l'énergie, l'agriculture, l'environnement et plusieurs d'autres potentialités peuvent être mise en exergue.

Mots clés : *Coopération, Bassin, ABN, OMVS*

Summary

The main purpose of this article is to highlight the interests of Mali in regional cooperation in the management of the Niger and Senegal basins. Thus, it is necessary to examine the interests both on its territory and through "the basin organization of which it is a member". In fact, in the Niger basin, Mali's interests can be seen in the development of three areas, namely: political, infrastructure and environmental. As for the Senegal basin, energy, agriculture, the environment and many other potentialities can be highlighted.

Keywords: *Cooperation, Basin, ABN, OMVS*

Introduction

Le Mali est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, couvrant une superficie de 1 241 238 km² avec une population estimable à 20 millions. Son climat est caractérisé par le changement d'une longue saison sèche de 6 à 9 mois et d'une courte saison humide au cours de laquelle se produit la presque totalité des pluies. Il est traversé par deux grands bassins qui jouent un rôle primordial dans son économie à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche etc. Parmi ses bassins, nous avons notamment le bassin du Niger et celui du Sénégal.

Le bassin du fleuve Sénégal est situé dans la partie Ouest de l'Afrique. Il est drainé par un fleuve long de 1800 km ; et occupe le deuxième rang des fleuves de la région. Ce bassin du fleuve Sénégal est partagé par la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Il est divisé en trois grandes régions : le haut bassin, qui est montagneux, la vallée, et le delta, région d'une grande diversité biologique et qui abrite des zones humides.

Les principales activités exercées dans le bassin sont notamment l'agriculture irriguée qui connaît un développement considérable à travers les productions du riz, de l'oignons, tomates, pomme de terre, patates douces (Actuellement, il y'a à peu près 100000 hectares (ha) de terres qui sont aménagées dans le bassin parmi lesquelles 60 000 ha sont cultivés pendant l'hivernage et 20 000 ha pendant la saison sèche). L'élevage et la pêche aussi constituent après l'agriculture les secteurs d'activités les plus pratiqués dans le bassin.

Quant au bassin du fleuve Niger, il joue un rôle prépondérant dans l'inondation du delta intérieur du Niger et est le troisième par sa longueur (42 000 km²) après le Nil et le Congo. Le Delta intérieur du fleuve Niger s'étend entre les villes de Djenné, Mopti et de Tombouctou. La population est estimée à 1 806 111 en 2018 (En 1998, la zone comptait 1000000. Statistique donnée par le Ministère du Plan en 1998). Elle vit sur un territoire d'environ 30 000 km².

Formé essentiellement par le fleuve Niger et son affluent le Bani, le Delta intérieur qui est un énorme réseau de canaux, de marécages et de lacs (Korientzé, Debo, Niangay, Do, Garou, Haribongo, Kabara, Tanda, Fati, Horo, Télé, Kamango, et Faguibine) constitue un facteur capital pour l'économie malienne grâce à ses potentialités Halieutiques, pastorales et agricoles et il joue un rôle considérable sur l'échiquier international dû à sa riche biodiversité.

Conscient qu'aucun pays ne peut évoluer en autarcie dans le monde contemporain ou nous vivons aujourd'hui et sachant l'importance de ses bassins dans le développement de leurs secteurs économiques, le Mali en corrélation avec ses voisins ont mis en place des organisations (OMVS, ABN) pour assurer la gestion des deux bassins notamment celui du Niger et le Sénégal dans le cadre d'une coopération solide et efficace.

En effet, dans l'intérieur des terres ouest-africaines, l'activité économique et l'émergence d'Etats se sont historiquement centrées

autour de grands fleuves dont l'importance est d'autant plus marquée dans la bande du Sahel aride. L'eau n'est pas seulement une ressource importante en elle-même, pour l'irrigation ou l'abreuvement du bétail par exemple, mais aussi une précondition pour produire d'autres ressources.

Le Mali étant un pays où les ressources en énergies fossiles sont extrêmement limitées, l'hydroélectricité représente une option incontournable. Pour assurer la pérennité de ce secteur aussi, la coopération régionale des bassins ont joué un rôle crucial suite à des initiatives de construction d'importants barrages hydroélectriques sur le territoire malien. Parmi ses barrages, certains sont prévus dans le Bassin du Niger (Au niveau du bassin du Niger, il est prévu de construire trois barrages parmi lesquelles nous avons le Selingué, Taoussa et Fomi.) et d'autres dans le bassin du Sénégal (Barrage de Manantali, Félou, Gouina).

Cependant, au regard de l'importance et le rôle que joue la coopération régionale en matière de gestion des bassins du Niger et du Sénégal dans l'accroissement des secteurs d'activités économiques (Il s'agit de l'agriculture, l'élevage, la pêche et même l'hydroélectricité) du Mali, il convient de se poser l'interrogation suivante :

Quels sont les intérêts du Mali dans la coopération régionale de gestion des bassins du Niger et du Sénégal ?

Pour cerner les contours de cette problématique, il convient de faire ressortir les intérêts du Mali dans la gestion des deux bassins séparément. A cet égard, l'accent sera mis sur les intérêts du Mali dans la gestion du bassin du Niger d'une part (I) avant de faire ressortir ses intérêts dans la gestion du bassin du Sénégal d'autre part (II).

I. Les intérêts du mali dans la coopération régionale de gestion du bassin du Niger

La coopération régionale de gestion du bassin du Niger a vu le jour à travers la mise en place d'une organisation dénommée « Autorité du Bassin du Niger » qui a été créée juste après les indépendances. Héritière de la Commission du fleuve Niger, l'ABN a pour objectif d'harmoniser et coordonner les initiatives nationales de développement des ressources hydrauliques autour d'un plan de développement intégré pour l'ensemble du bassin, ainsi que faciliter et négocier le

développement d'infrastructures hydrauliques et énergétiques dans le cadre d'un scénario régional.

Le Mali étant un pays central de l'ABN et demandeur de développement des infrastructures, il est tenu de soutenir le processus ABN en abordant la coopération régionale avec un certain pragmatisme tout en privilégiant les formes de coopération concrètes, souvent bilatérales, par rapport aux aspirations générales régionales. Cela permettra de renforcer et de pérenniser les intérêts du Mali dans le bassin du Niger dans plusieurs domaines.

1. Dans le domaine politique

Sur le plan politique, la coopération régionale du bassin du Niger permet d'assurer les intérêts du Mali dans le cadre de l'agriculture irriguée. Le secteur de l'agriculture irriguée géré par l'État est donc d'un intérêt politique clé pour le Mali et repose sur un modèle expansionniste. Une politique expansionniste désigne une politique menée par un gouvernement lorsqu'il tente de relancer l'économie, notamment par des mesures fiscales ou monétaires (<https://www.andlil.com/definition-de-politique-expansionniste-151519.html>). L'État peut alors réduire les taux d'intérêt des crédits ou investir dans les services publics pour créer de l'emploi et espérer réduire sa dette publique par les futures entrées fiscales ou par les effets de la consommation (<https://www.andlil.com/definition-de-politique-expansionniste-151519.html>).

De telle politique peut aider l'économie à se redresser lorsque les marchés financiers et monétaires sont en crise et risquent de mettre en péril le système économique d'un pays. Il permet également à l'État d'affirmer son rôle d'autorité et d'assurer un certain équilibre et une stabilité des prix à court terme (<https://www.andlil.com/definition-de-politique-expansionniste-151519.html>).

A cet effet, il favorise les investissements étrangers dans l'agroalimentaire à grande échelle dans la zone Office qui représente environ la moitié de la production de riz du pays. Il est donc non seulement favorable pour la sécurité alimentaire du Mali et de la sous-région mais également une source de revenus important pour l'état malien. C'est pourquoi, la zone office a été agrandie par l'aménagement

de nouvelles zones inondables qui prélèverait encore davantage d'eau sur le cours du fleuve Niger.

Ainsi pour assurer ses intérêts politiques dans le cadre de la production agricole en guise d'éviter l'insécurité alimentaire, un certain nombre de zones irriguées ont été aménagées. Parmi ces zones nous avons notamment : L'opération Haute Vallée du Niger (OHVN) avec une superficie de 25 000 ha couvrant la production du tabac, riz, coton et cultures sèches, le Projet de Réhabilitation du périmètre de Baguineda (PRB) avec une superficie de 3000 ha couvrant la production des céréales (riz, maïs, mil, sorgho, arachides), l'Office du riz de Ségou (ORS) avec une superficie de 15 000 à 29 000 ha pour la production du riz, l'Office Riz Mopti (ORM) avec une superficie de 39 080 pour la production du riz, maïs, mil, sorgho, arachides, l'Office du Niger (ON) avec une superficie de 70 000 ha pour la production du riz, canne à sucre, maraîchage, l'Office pour le Développement Rural de Sélingué avec une superficie de 1 500 ha pour la production du riz, maïs, maraîchage, tabac.

2. Dans le domaine des infrastructures

Un programme national de salubrité de l'environnement doit pouvoir reposer sur une solide infrastructure institutionnelle de base, sur des ressources techniques et financières suffisantes, sur un personnel qualifié, sur des Informations relatives aux risques et aux dangers propres au pays, et sur un engagement politique et social résolu (https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/69806/WHO_EH E_93.2_fre.pdf;sequence=). Mais cela ne suffit pas pour garantir que le programme sera exécuté convenablement et donnera les résultats voulus

(https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/69806/WHO_EH E_93.2_fre.pdf;sequence=)Le Mali n'étant pas un pays doté de combustibles fossiles, l'hydroélectricité joue un rôle capital dans le cadre de son économie. Pour ce faire, la coopération a permis de construire des infrastructures hydroélectriques permettant au Mali de développer ses secteurs d'activités dans le bassin du Niger.

Parmi ses infrastructures, nous avons la construction du barrage sélingué et de Sotuba. De nombreux projets sont à l'étude pour

augmenter la production hydroélectrique sur le fleuve Niger. Parmi ses projets il y'a notamment la construction du barrage de Taoussa, Markala, Kenie, Fomi, Labezanga (Source : Direction nationale de l'énergie).

3. Dans le domaine de l'environnement

La coopération au détriment des précédents intérêts, réserve au Mali aussi beaucoup d'intérêts dans le domaine environnemental. Sur cet ordre d'idée, elle permet au Mali de : Le renforcement de la protection de l'environnement aquatique, assure la réduction progressive de la pollution transfrontière tout en prévenant l'aggravation de la pollution. Cela Contribuera à atténuer les effets des situations dommageables comme les inondations, les sécheresses, l'ensablement et les changements climatiques.

Cette coopération conduira à la promotion des pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques durables et aussi inversera les tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Niger. En ce sens qu'on sait qu'en milieu rural, les principales menaces que l'environnement fait peser sur la santé tiennent à l'insuffisance ou la mauvaise qualité de l'approvisionnement en eau, à la médiocrité de l'assainissement, à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations, à la toxicité des pesticides et à la présence de vecteurs de maladies. La pneumonie, maladie la plus meurtrière chez les moins de cinq ans, est liée à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations. Les barrages hydroélectriques, les programmes d'irrigation et les autres grands projets ont également eu d'importants effets contraires sur les écosystèmes et sur les établissements ruraux, et ont favorisé la dissémination des vecteurs et accru la prévalence de certaines maladies, comme le paludisme et la schistosomiase (https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/69806/WHO_EH_E_93.2_fre.pdf;sequence=1).

Elle garantira la conservation prioritaire des écosystèmes aquatiques et assure une consolidation et améliore les connaissances sur l'état des ressources en eau et des autres ressources naturelles du Bassin hydrographique en renforçant les systèmes d'information. Ainsi que, la prévention de toute dégradation supplémentaire, l'amélioration de l'état

des écosystèmes aquatiques, terrestres, la réponse à leurs besoins en eau et la préservation des zones humides qui dépendent du Bassin du Niger

II. Les intérêts du mali dans la coopération régionale de gestion du bassin du Sénégal

Pour assurer la gestion du bassin du Sénégal qui s'étend sur une surface de 289 000 km², l'OMVS avait été instituée le 11 mars 1972 à Nouakchott par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Elle a comme objectifs de réaliser l'autosuffisance alimentaire pour les populations du bassin et partant de la sous-région, sécuriser et améliorer les revenus des populations de la vallée, préserver l'équilibre des écosystèmes dans la sous-région et plus particulièrement dans le bassin, réduire la vulnérabilité des économies des Etats membres de l'Organisation face aux aléas climatiques ainsi qu'aux facteurs externes et enfin accélérer le développement économique des Etats membres.

Cependant au regard de ses objectifs, le Mali étant l'un des membres fondateurs de l'organisation occupe une place prépondérante et bénéficie beaucoup d'intérêts sur divers plans. Il s'agit notamment des intérêts énergétiques, agricoles et environnementaux.

1. Les intérêts énergétiques du Mali dans la coopération du bassin du Sénégal

La coopération du bassin du Sénégal constitue un atout favorable au Mali en matière énergétique. Etant un importateur de l'énergie, le Mali obtient traditionnellement son énergie à partir d'une combinaison de l'hydroélectricité et de l'énergie thermique. A cet effet, c'est par l'intermédiaire de l'OMVS, qu'il acquiert l'énergie du barrage de Manantali (sur le territoire malien) selon un quota fixe (Les quotas du Mali pour la production de l'OMVS représentent 52 % de la production de Manantali, 48 % de Félou et 34 % de Gounia) et à un taux inférieur à la valeur marchande régionale fixée par le protocole tarifaire (environ 37 FCFA/KWh).

Les systèmes OMVS sont centralisés au niveau régional et gèrent à la fois l'infrastructure de production et d'interconnexion. Le barrage de Manantali, par exemple, est géré par la « Société de gestion de l'énergie de Manantali » (SOGEM), créée par les États membres de

l'OMVS (SOGEM, aux côtés des entreprises nationales de services publics (Energie Du Mali - EDM, la Société Mauritanienne d'Electricité - SOMELEC, la Société Sénégalaise d'Electricité - SENELEC) et de l'opérateur privé de Manantali (ESKOM) constituent le Comité Technique Permanent de l'Interconnexion (CTPI), qui traite de la répartition de l'électricité entre les différents pays. Ce système que certains jugent trop coûteux est souvent considéré comme performant. Couplé au prix abordable de l'énergie par le biais de l'infrastructure de l'OMVS, cela signifie que l'extension prévue de la capacité de l'OMVS est dans l'intérêt du Mali). On constate ainsi que l'énergie constitue un élément clé pour le Mali dans sa coopération du bassin du fleuve Sénégal puisque la fragilité économique du Mali apparaît comme un frein dans le développement économique du Pays.

Pour répondre à ce défi, les dirigeants doivent chercher à maximiser son potentiel hydroélectrique par l'usage des cadres bilatéraux et régionaux enfin d'assurer son approvisionnement en énergie. Malgré des difficultés, des avancées ont été fait car la centrale et les lignes de transport d'énergie et d'interconnexions de Manantali en cours de réalisation, constituent le premier maillon d'une chaîne de production englobant Galougo (1500Gwh), Petit Gouina (500 Gwh), Félou (400Gwh) et Gourbassi (100Gwh).

2. Les intérêts agricoles du Mali dans la coopération du bassin du Sénégal

L'agriculture constitue la principale activité dans le bassin notamment dans le cadre de la production de céréales telles que le riz, les oignons, tomates, pomme de terre, patates douces. Les terres cultivables dans la vallée et le delta du fleuve Sénégal sont évalués à plus de 800.000 ha. Parmi ses terres, environ 100 000 hectares (ha) de terres sont actuellement aménagées dans le bassin ; 60 000 ha sont cultivés en saison pluvieuse (Il s'agit de l'intervalle du mois de juin à septembre) et 20 000 ha en saison sèche (Ça c'est généralement entre le mois le mois de mars à juin).

La mise en valeur de ce secteur qui joue un rôle capital dans l'économie malienne est une préoccupation fondamentale de l'OMVS dans le cadre de l'atteinte de l'un des objectifs qui est la lutte contre l'insuffisance alimentaire dans la région. Pour sauvegarder les intérêts

du Mali dans le bassin du Sénégal, il faut assurer : Le développement des moyens techniques institutionnels et financiers appropriés pour le rythme d'aménagement des terres, Améliorer les techniques culturales afin d'accroître les rendements et Favoriser la diversification des cultures

3. Les intérêts environnementaux du Mali dans la coopération du bassin du Sénégal

La préservation de l'environnement constitue une obligation phare de l'OMVS pour assurer les intérêts de ses Etats membres. Pendant un moment, le constat avait été fait dans le bassin du fleuve Sénégal que le Delta et la Vallée ont subi de profonds bouleversements à travers les barrages de Manantali et de Diama ainsi que les différents aménagements qui en ont résulté tels que l'endiguement, aménagements hydro-agricoles.

Pour paliers à ses impacts et sauvegarder les intérêts du Mali ainsi que les autres pays membres, l'OMVS a mis en œuvre certains dispositifs. Il s'agit notamment de : La mise en œuvre du programme d'atténuation et de suivi des impacts sur l'environnement (PASIE). Ce programme a pour objet de prendre en charge non seulement les problèmes liés à la réalisation des lignes électriques mais aussi d'autres besoins des populations en matière d'activités socio-économiques et de santé et La mise en œuvre d'un observatoire de l'environnement qui permettra de suivre l'évolution de l'environnement dans le bassin du fleuve Sénégal

4. Les autres ressources du Mali dans le bassin du Sénégal comme potentialités

Parmi ces potentialités susceptibles de produire des intérêts du Mali dans le bassin du Sénégal, nous avons : Les potentialités humaines qui jouent un rôle important dans le domaine de l'agriculture, l'élevage et la pêche, Les potentialités animales qui constituent un élément clé de l'économie de la région, Les potentialités piscicoles qui permettent de mettre en valeur la pêche qui est beaucoup plus développé dans la région et Les potentialités minières qui comprend d'importantes substances minières telles que le fer, les Phosphates, la bauxite, les

marbres, le calcaire, les argiles et une présence non moins importante d'or, de cuir, de chrome, de diamant, d'uranium.

Conclusion

Il convient de constater qu'il n'y a pas suffisamment d'alignement des intérêts des parties prenantes autour de visions politiques structurées pour que ces questions soient arbitrées d'une manière durable. C'est la raison pour laquelle le Mali se positionne dans un mode de gestion réactif qui consiste avant tout à éviter ou résoudre des crises comme elles se présentent (Alfonso Medinilla et Martin Ronceray (ECDPM) Avec la contribution de Amagoïn Keita et Brahim Fomba). La coopération régionale prend parfois corps quand de multiples facteurs y concourent, mais les relations bilatérales restent prédominantes pour gérer les questions qui touchent plus d'un pays à la fois. L'OMVS dans le bassin du fleuve Sénégal fait figure d'exception grâce à une conjonction de facteurs favorables difficilement reproductibles ailleurs (Alfonso Medinilla et Martin Ronceray (ECDPM) Avec la contribution de Amagoïn Keita et Brahim Fomba).

Référence bibliographique

Alfonso Medinilla et Martin Ronceray (ECDPM) Avec la contribution de Amagoïn Keita et Brahim Fomba : 2019, Entre coopération et contestation les intérêts maliens dans la gestion des fleuves transfrontaliers du sahel,

Aranyossy J.F., Guerre A., Sidorô M., 1990 – Étude par les isotopes de l'environnement des dépressions piezométriques ; premières données sur des exemples au Mali. *Hydrogéologie*, p. 151.

Ard, 2002 – Mali : une analyse des bénéfices et des coûts d'investissements alternatifs dans l'irrigation. USAID, Berlington (Vermont-USA),

Bâ A.-H., Daget J., 1955 – L'empire peul du Macina. Bamako, Ifan, Études soudanaises ;

Bagayogo M., 1984 – Étude de la paille de riz enfouie et de l'azote sur le rendement du riz et des propriétés chimiques du sol en culture du riz irrigué à Kogoni. Rapport SRCVO,

Balié J., 2004 – Identification des opportunités d'investissement dans la zone de l'Office du Niger au Mali. Programme régional pour la sécurité alimentaire de l'UEMOA, Rapport de mission. FAO/TCAS ;

Banque Mondiale, 2003 – Des politiques foncières pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté. Résumé analytique. Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale,

Banque Mondiale, 2004 – Documents d'évaluation de projet, Rapport N° 26675 relatif à l'Inversion de la Tendence à la Dégradation des Terres et des Eaux dans le bassin du fleuve Niger.

Baris P., Coste J., Coulibaly A., Démé M., 1996 – Analyse de la filière rizicole de la zone de l'Office du Niger et des perspectives à moyen et long termes. Primature/Ministère du Développement rural et de l'environnement,

Baris P., Perrin S., Zaslavsky J., 2004 – Analyse économique de la filière riz au Mali. Note de synthèse. AFD, Paris, novembre

Barrière C., Barrière O., 1995 – Le foncier-environnement : fondements juridico-institutionnels pour une gestion viable des ressources naturelles renouvelables au Sahel. II – Répertoire des conflits fonciers environnementaux du delta intérieur du Niger (Mali).

<https://www.andlil.com/definition-de-politique-expansionniste-151519.html>

https://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_2000_num_64_2_2698

https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/69806/WHO_EH_E_93.2_fre.pdf;sequence=1